



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 10 février 2021

OBJET :

DE-21-02-1-07) CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEPLOIEMENT
EXPERIMENTAL DU DISPOSITIF "PASS NUMERIQUE" ENTRE LA
METROPOLE DU GRAND PARIS ET LA VILLE DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 28 janvier 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET,
M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme
VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme
KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN,
Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M.
GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme
RANIERI, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme
GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir
à Mme SÉGURET), M. LAFON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M.
CAMELOT), Mme HAUCHEMAILLE (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1 ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain, en date du 11 octobre 2019, concernant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du déploiement des Pass numériques ;

Vu la délibération du Bureau Métropolitain, en date du 26 novembre 2019, concernant l'approbation de l'attribution de l'accord-cadre relatif à la production et au déploiement de Pass Numérique pour l'accompagnement des personnes en situation de précarité numérique ;

Vu la délibération du Bureau métropolitain, en date du 11 février 2020, concernant la sélection des territoires d'expérimentation pour le déploiement des Pass numériques et retenant la candidature de la ville de Vincennes à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du déploiement des Pass numériques ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris, en date du 1^{er} décembre 2020, concernant la convention de participation au déploiement expérimental du dispositif « Pass numérique » entre la Métropole du grand Paris et les communes- territoires d'expérimentation ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant la volonté de la ville de Vincennes de participer à la lutte contre la fracture numérique ;

Considérant la candidature de la ville de Vincennes à l'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du déploiement des Pass numériques ;

Après avis de la commission Solidarités et Insertion du 03 février 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210210-lmc1H8048H1-DE Date de réception en Préfecture : 15/02/2021 Date de Publication : 15/02/2021

ARTICLE I : Approuve les termes de la convention entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Vincennes pour le déploiement à titre expérimental du dispositif « Pass numérique » ;

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé